

**FOIRE AUX QUESTIONS – REPRISE DE L'ÉCOLE ET REPRISE DE LA CRECHE,  
OUI MAIS QUELLES CONDITIONS ?**

**QUESTIONS DES PARENTS**

**REPNSES DE LA COMMUNE**

<b>1</b>	<b>Comment s'assurer que les enfants appliqueront les gestes barrières ?</b>	<b>Les gestes barrières seront vérifiés par le personnel enseignant et par le personnel communal encadrant les enfants à chaque moment de la journée en fonction de l'âge des enfants, ils seront ritualisés de façon ludique pour les petits et expliquer aux plus grands ; à chaque entrée et sortie de l'école, le lavage des mains sera exigé par un adulte, tout comme, avant et après être allé aux toilettes</b>
<b>2</b>	<b>Quelles mesures sanitaires sont prévues à l'entrée de l'école pour un petit de maternelle ? Pourrai-je continuer d'accompagner mon enfant jusqu'à sa classe ?</b>	<b>L'entrée à l'école des parents pour l'accompagnement des maternelles ne sera pas autorisée; un personnel communal et le directeur de l'école accueilleront votre enfant au portail et l'accompagneront jusqu'à sa classe. Un seul adulte sera autorisé à accompagner son ou ses enfant(s) jusqu'au portail de l'école, l'adulte sera invité à respecter les gestes barrières en attendant son tour et veillera à ce que son ou ses enfants les respectent aussi. ensuite les enfants seront invités à aller se savonner les mains, il leur sera expliquer à cette occasion l'importance de ces gestes et les encadrants mettront en place une ritualisation du lavage des mains. Ceci est aussi valable pour les enfants de l'école élémentaire.</b>
<b>3</b>	<b>Pourrai-je continuer à déposer mon enfant seul devant le portail de l'école ?</b>	<b>Oui si votre enfant est scolarisé en élémentaire et de préférence à partir du Ce2, cependant, il est recommandé d'inscrire votre enfant au périscolaire par sécurité.</b>

**FOIRE AUX QUESTIONS – REPRISE DE L'ÉCOLE ET REPRISE DE LA CRECHE,  
OUI MAIS QUELLES CONDITIONS ?**

<b>4</b>	<b>Où et comment va se passer l'accueil des enfants en périscolaire ?</b>	L'accueil des enfants au périscolaire se fera dans les mêmes conditions qu'auparavant. Il faudra veiller à l'inscription de l'enfant de préférence pour la semaine. Capacité d'accueil limitée à 10 enfants
<b>5</b>	<b>Aller vous sensibiliser les parents ayant des symptômes de COVID-19 ?</b>	Les conduites à tenir en cas de contamination ou suspicion sont les mêmes que celles édictées au niveau national. Il est impératif que les parents consultent leur médecin par téléphone ou télémédecine, informent la mairie (pour traçabilité des contacts potentiellement contaminés) et s'isolent pour éviter de contaminer l'entourage. L'enfant du foyer ne sera pas admis à l'école.
<b>6</b>	<b>Si l'école reprend la cantine va-t-elle reprendre aussi ?</b>	La commune adaptera ses services d'accueil des enfants telles la cantine et la garderie périscolaire. Cependant, il faudra réserver la place pour la semaine pour éviter le brassage des enfants - pas d'inscription à la journée pour le transport scolaire, ce service sera possible sur réservation à confirmer par mail avant le 7 mai 2020 12h. le port du masque pour les enfants sera exigé et le lavage des mains au gel hydroalcoolique avant la montée dans le car.
<b>7</b>	<b>Allez-vous recenser les personnes malades ? Ou qui ont des symptômes ?</b>	La commune demandera aux parents de contrôler la température de leurs enfants tous les matins avant de les déposer à l'école ou à la crèche (cf. protocole du ministère de l'éducation) à charge pour le parent de garder son enfant s'il a de la fièvre c'est-à-dire plus de 38°. Il est important que ce rituel de prise de température soit fait par les familles. En cas de signalement d'enfant atteint du COVID-19 et ayant fréquenté l'école les jours précédents la maladie, l'ensemble des familles ayant déposé les enfants seront contactées pour garder leur(s)

FOIRE AUX QUESTIONS – REPRISE DE L'ÉCOLE ET REPRISE DE LA CRECHE,  
OUI MAIS QUELLES CONDITIONS ?

		<b>enfants en quatorzaine (14 jours à l'isolement chez eux, sans sortie et contact avec extérieur) et en lien avec leur médecin traitant. Le retour à l'école sera possible après la complète guérison.</b>
<b>8</b>	<b>Allez-vous accepter des enfants de vacanciers à la crèche pendant cette période ?</b>	<b>Pendant la période et ce jusqu'au 3 juillet, la crèche n'accueillera que les enfants habitants à l'année à Châtel; il n'y aura pas d'accueil d'enfants de touristes à minima jusqu'à cette date voire plus selon l'évolution de l'épidémie.</b>
<b>9</b>	<b>Allez-vous prendre uniquement les enfants dont les parents travaillent ?</b>	<b>La priorité sera donnée aux parents qui pourront justifier auprès de la mairie ou du directeur de l'école d'un document signé de leur employeur leur imposant la reprise du travail. Les parents qui n'ont pas d'autres alternatives de garde auront la possibilité de déposer leurs enfants à l'école sous cette réserve - il est possible que l'enseignant habituel de l'enfant n'assure les cours qu'en distanciel, dans ce cas, le personnel communal du centre de loisirs sera redéployé pour encadrer les enfants et leur permettre de suivre leurs apprentissages, cependant, le personnel n'étant pas enseignant, il ne pourra pas être mis en cause dans l'accompagnement éducatif de l'enfant.</b>

FOIRE AUX QUESTIONS – REPRISE DE L'ÉCOLE ET REPRISE DE LA CRECHE,  
OUI MAIS QUELLES CONDITIONS ?

10	Les deux parents travaillants, seront-ils prioritaires ?	La priorité sera donnée aux parents qui pourront justifier auprès de la mairie ou du directeur de l'école d'un document signé de leur employeur leur imposant la reprise du travail. Les parents qui n'ont pas d'autres alternatives de garde auront la possibilité de déposer leurs enfants à l'école sous cette réserve - il est possible que l'enseignant habituel de l'enfant n'assure les cours qu'en distanciel, dans ce cas, le personnel communal du centre de loisirs sera redéployé pour encadrer les enfants et leur permettre de suivre leurs apprentissages, cependant, le personnel n'étant pas enseignant, il ne pourra pas être mis en cause dans l'accompagnement éducatif de l'enfant.
11	Maman travaille en EHPAD, priorité d'accueil ?	L'accueil des enfants de soignants sera assuré, il est possible que l'enseignant habituel de l'enfant n'assure les cours qu'en distanciel, dans ce cas, le personnel communal du centre de loisirs sera redéployé pour encadrer les enfants et leur permettre de suivre leurs apprentissages, cependant, le personnel n'étant pas enseignant, il ne pourra pas être mis en cause dans l'accompagnement éducatif de l'enfant.
12	Interrogation sur cantine, service transport, quel équipement faut-il prévoir ?	La commune adaptera ses services d'accueil des enfants telles la cantine et la garderie périscolaire. Cependant, il faudra réserver la place pour la semaine pour éviter le brassage des enfants - pas d'inscription à la journée. Pour le transport scolaire, ce service sera possible sur réservation à confirmer au service par mail à <a href="mailto:mairie@mairiedechatel.fr">mairie@mairiedechatel.fr</a> avant le 9 mai 2020 12h, capacité d'accueil à 10 places. Le port du masque pour les enfants sera exigé et le lavage des mains au gel hydroalcoolique disponible

**FOIRE AUX QUESTIONS – REPRISE DE L'ÉCOLE ET REPRISE DE LA CRECHE,  
OUI MAIS QUELLES CONDITIONS ?**

		<b>dans le véhicule lors de la montée dans le car. Le masque sera à fournir par les familles.</b>
<b>13</b>	<b>Difficile pour les plus petits pour les gestes barrières , comment cela se passe si nous ne voulons pas remettre à l'école ?</b>	<b>Selon le ministère de l'éducation, la reprise de l'école en présentiel n'est pas obligatoire, en revanche la poursuite des apprentissages en distanciel est obligatoire et les familles doivent maintenir et veiller aux retours auprès des enseignants des devoirs donnés</b>
<b>14</b>	<b>Je ne vois pas pourquoi nos enfants devraient reprendre l'école alors que tous les lieux publics restent fermés.</b>	<b>Le gouvernement a estimé nécessaire voire vital pour certains enfants de retourner à l'école car certains sont en décrochage scolaire. Le gouvernement laisse la possibilité aux familles de continuer "l'Ecole à la maison". Ce système offre une souplesse à certaines familles et une véritable aide pour d'autres.</b>
<b>15</b>	<b>Je souhaite que pour l'équilibre de mon enfant, il retourne à l'école, à la cantine etc., quelle démarche dois-je faire et auprès de qui ?</b>	<b>Il est effectivement préférable de confirmer à la mairie avant <u>le 7 mai 12h</u> la présence de votre enfant le 11 mai prochain. Le faire par mail à <a href="mailto:mairie@mairiedechatel.fr">mairie@mairiedechatel.fr</a>, la mairie transmettra l'information au directeur de l'école. Il faudra préciser dans votre mail la classe et le nom de l'enseignant habituel. pour le transport scolaire, la garderie périscolaire etc....indiquer votre besoin à cette adresse mail. Une confirmation vous sera renvoyée par le service gestionnaire par mail avant le 9 mai.</b>

FOIRE AUX QUESTIONS – REPRISE DE L'ÉCOLE ET REPRISE DE LA CRECHE,  
OUI MAIS QUELLES CONDITIONS ?

<p>16</p>	<p>Je préférerais attendre mi-juin pour déposer mes enfants à l'école, le pourrai-je ?</p>	<p>D'autres enfants pourront être accueillis progressivement c'est-à-dire à partir du 2 juin mais cela reste à confirmer selon les possibilités d'encadrements et en fonction des effectifs inscrits; En effet, si cet accueil est confirmé, il est possible que l'enseignant habituel de l'enfant n'assure les cours qu'en distanciel, dans ce cas, le personnel communal du centre de loisirs sera redéployé pour encadrer les enfants et leur permettre de suivre leurs apprentissages, cependant, le personnel n'étant pas enseignant, il ne pourra pas être mis en cause dans l'accompagnement éducatif de l'enfant. Cet accueil est limité à 4 enfants par encadrant non enseignant.</p>
<p>17</p>	<p>Comment allez-vous faire pour mettre en place et faire respecter les mesures barrières dans les classes, les cantines, les récréations, les transports scolaires (nos enfants prennent le bus) ?</p>	<p>Le protocole sanitaire édicté par le ministère de l'éducation et les différents autres supports réglementaires seront appliqués autant que possible et en tout lieu par le personnel enseignant et par les agents communaux en charge des services enfance et transport ; le chauffeur du bus portera un masque et sera chargé de désinfecter toutes les surfaces de contact de la navette</p>
<p>18</p>	<p>Peut-être que si tous les élèves prennent le bus, il y aura moins de socialisation entre les parents ?</p>	<p>Les enfants et le chauffeur du bus porteront un masque et devront se désinfecter les mains à chaque montée dans le bus, le Chauffeur sera en outre chargé de désinfecter toutes les surfaces de contact de la navette après chaque tournée. Il sera demandé aux parents de ne pas rester aux abords de l'école ou crèche ou autres lieux publics d'accueil des enfants pour éviter la contamination. Chaque parent assurera sa responsabilité dans le respect des consignes sanitaires.</p>

FOIRE AUX QUESTIONS – REPRISE DE L'ÉCOLE ET REPRISE DE LA CRÈCHE,  
OUI MAIS QUELLES CONDITIONS ?

<p>19</p>	<p>Quelles sont les modalités d'accueil à la crèche ? combien d'enfants pourront être accueillis à la journée ?</p>	<p><b>Sous réserve des capacités d'accueil de la crèche, maximum 15 enfants, les parents qui pourront justifier au 7 mai de la reprise de leur activité professionnelle par une attestation de leur employeur seront prioritaires. Ceux en recherche active de travail seront aussi prioritaires sous réserve de produire l'attestation d'inscription à pôle emploi.</b></p> <p><b>Les enfants seront accueillis et encadrés par groupe de 5 max par tranche d'âge et dans des pièces distinctes. Il n'y aura donc pas de décroisement entre les sections. La prise de repas sera organisée par 5 à table et au réfectoire habituel. Les enfants seront tenus éloignés les uns des autres autant que possible. Un protocole d'accueil sera remis aux parents expliquant les modalités de prise en charge de leurs enfants et de leur sortie. Par exemple, un seul adulte muni d'un masque, sera accepté à venir déposer son enfant, dans le hall de la crèche, une auxiliaire s'occupera de préparer votre enfant pour sa journée.</b></p>
-----------	---	--